

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

N° ordre
20-67

N° ordre dans la séance :
DE-22092020-11

Date de la convocation :
16/09/2020

Date de l'affichage :
25 SEP. 2020

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, FELCI Claude, VILLARD Robert, Adjoint, GUILLERMET Sylviane, DI PAOLO Frédéric, CHAPMAN Katerina, MONTEIRO Loïc, CROUZET Mauricette, SCALMANA Dominique, VALTON Emilie, MOUTOT Mickaël, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, GERRA Dominique, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, conseillers

Absents excusés : Christelle MARCHAND (procuration à Anne-Laure PETITE) ; Thierry CURTELIN (procuration à Christelle BOUVIER)

Secrétaire de séance : Emilie VALTON

OBJET : Recrutement d'un apprenti aux services techniques

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants.

Dans ce cadre, il est proposé de recruter, par contrat d'apprentissage, un apprenti dès la rentrée 2020 conformément au tableau suivant :

Services	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Espaces verts	1	Bac professionnel	2 ans

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE le recrutement d'un apprenti aux services techniques ;

CHARGE le Maire ou son représentant de signer l'ensemble des documents qui se réfèrent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

